

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2012

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 DECEMBRE 2011

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter 2 questions à l'ordre du jour, il s'agit de la durée d'amortissement sur les opérations Syane travaux réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les travaux de télécommunications opérations « route de Magnonnet, route de Fergy » et voie nouvelle des « Perris »

Accepté à l'unanimité.

Subventions de fonctionnement 2012 aux associations

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations qui s'élève à 10 210 € (10 510 € avec subvention exceptionnelle « Bouchons d'Amour »)

Convention d'objectifs entre la commune de Duingt et l'association les Marmottons

Le conseil municipal a

- *approuvé la convention d'objectif avec l'association les marmottons.*
- *donné mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention s'y rapportant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

Création d'un emploi saisonnier

Le conseil municipal a

- *décidé la création d'un emploi saisonnier d'agent d'entretien à temps plein affecté à la voirie, aux espaces verts, à la salle Grenette et au marché d'été pour les mois de mi-juin, juillet, août à mi-septembre 2012.*
- *autorisé Monsieur le Maire à recruter un agent saisonnier et à signer le contrat à durée déterminée.*

Instauration d'une réduction de base minimum en faveur des assujettis dont le montant des recettes ou du chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €

Le conseil municipal a

- *décidé de réduire la base minimum des assujettis dont le montant hors taxes des recettes ou du chiffre d'affaires au cours de la période de référence est inférieur à 10 000 € ;*
- *fixé le pourcentage à : 50 %*
- *chargé le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.*

Syane - travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les travaux de télécommunications opération : commune de

Duingt/route de Magnonnet/route de Fergy modification durée remboursement participation communale

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal avait approuvé par délibération N° 2011-7-03 en date du 13 octobre 2011 le programme de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les travaux de télécommunication sur la route de Magnonnet et route de Fergy.

Le conseil s'était engagé à verser au SYANE de la Haute-Savoie les vingt annuités d'amortissement de la participation communale.

Or, le SYANE vient de signaler que compte tenu de la situation économique et financière générale il ne peut emprunter sur une durée de 20 ans et il n'a pu contracter en 2011 que des prêts remboursables en 15 ans, il demande au conseil municipal d'adopter une nouvelle délibération pour valider un remboursement sur 15 annuités.

Après avoir délibéré le conseil,

- *s'engage à verser au SYANE de la Haute-Savoie les quinze annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune.*

Les autres termes de la délibération N° 2011-7-03 restent inchangés.

Syane - travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les travaux de télécommunications opération : commune de Duingt/voie nouvelle communale « les Perris » durée remboursement participation communale

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal avait approuvé par délibération N° 2011-7-02 en date du 13 octobre 2011 le programme de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les travaux de télécommunication sur voie nouvelle « Les Perris »

Le conseil s'était engagé à verser au SYANE de la Haute-Savoie les vingt annuités d'amortissement de la participation communale.

Or, le SYANE vient de signaler que compte tenu de la situation économique et financière générale il ne peut emprunter sur une durée de 20 ans et il n'a pu contracter en 2011 que des prêts remboursables en 15 ans, il demande au conseil municipal d'adopter une nouvelle délibération pour valider un remboursement sur 15 annuités.

Après avoir délibéré le conseil,

- *s'engage à verser au SYANE de la Haute-Savoie les quinze annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune.*

Les autres termes de la délibération N° 2011-7-02 restent inchangés.

La séance est levée à 22 H 45

**Le Maire
Marc ROLLIN**